

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2015

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM	X		
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj	X			Pierre BEAU	CM	X		
Ludovic POYET	CM		X		Cindy DUBIEN	CM	X		
Stéphanie BOUCHARD	CM		X		Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROLLAND	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur François LAURENT				
Madame Stéphanie CHAPTUT donne pouvoir à Monsieur Nicolas ROLLAND Monsieur Ludovic POYET donne pouvoir à Madame Christine DAVAL									
Sur Convocation du Maire en date du 9 mars 2015									

Le compte-rendu du Conseil municipal du 6 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Budgets 2015 – affectation de résultats
- Taux des impôts locaux 2015
- Camping Municipal – tarifs 2015
- Versement de la subvention au CCAS
- Personnel Communal
- Eclairage public
- Divers

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014, BUDGET PRIMITIF 2015 et affectation de résultats :

Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	BP 2014 <i>Crédits ouverts</i> (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Mandats émis 2014	Budget primitif 2015
011 Charges à caractère général	133 060.50	137 446.08	131 660.00
012 Charges du personnel	262 801.44	242 822.01	264 706.00
65 Autres charges gestion courante	140 033.00	138 788.97	130 833.00
66 Charges Financières	23 300.00	23 268.29	19 308.62
67 Charges exceptionnelles	3 900.00	3 150.98	3 900.00
023 Virement à la section d'investissement	199 966.06		193 883.38
TOTAL DES DEPENSES	763 061.00	545 476.31	744 291.00

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Titres émis 2014	Budget primitif 2015
013 Atténuations de charges	27 500.00	24 439.05	25 500.00
70 Produits des services	72 000.00	74 012.49	69 500.00
73 Impôts et taxes	390 161.00	401 610.42	401 371.00
74 Dotations et participations	192 400.00	184 135.12	159 920.00
75 Autres produits gestion courante	71 000.00	73 091.66	73 000.00
77 Produits exceptionnels	10 000.00	23 712.18	15 000.00
TOTAL DES RECETTES	763 061.00	781 000.92	744 291.00

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Mandats émis 2014	Budget primitif 2015
21 Immobilisations corporelles	99 654.58	112 224.18	145 200.00
23 Immobilisations en cours	0.00	293 377.80	251 400.00
16 Remboursement d'emprunt	60 000.00	58 395.25	64 460.00
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2013</i>	560 433.97		
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2014</i>			371 245.10
<i>Restes à réaliser 2014</i>	332 225.30		26 277.90
TOTAL DES DEPENSES	1 052 313.85	463 997.23	858 583.00

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Titres émis 2014	Budget primitif 2015
<i>Restes à réaliser 2014</i>	466 832.00		244 200.00
13 Subvention d'investissement	0.00	213 984.00	74 030.00
16 Emprunt et dettes assimilées	0.00	60 000.00	30 945.01
10 Dotations Fonds divers Réserves	92 116.27	85 802.58	80 000.00
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2013</i>	293 399.52	293 399.52	
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2014</i>			235 524.61
021 Virement de la section de fonct.	199 966.06		193 883.38
TOTAL DES RECETTES	1 052 313.85	653 186.10	858 583.00

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'augmenter de 1 % les taux des impôts locaux pour 2015,

Et FIXE le Taux de la Taxe d'Habitation à 4.18 %,

la Taxe Foncière sur le Bâti à 9.60 %,

la Taxe Foncière sur le non-bâti à 34.94 %,

INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2015 ;

RESTES A REALISER

Cette délibération annule et remplace celle prise en conseil municipal du 25 novembre 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2015, il est indispensable de prévoir les restes à réaliser en reportant les programmes des travaux prévus sur l'exercice 2014 et non achevés sur celui de 2015.

Monsieur le Maire propose les Crédits de report au Budget Primitif d'un montant de 10 261.26 € au Chapitre 21 : Immobilisations corporelles, et 16 016.64 € au chapitre 23 : immobilisations en cours.

Monsieur le Maire propose aussi les Crédits de report au Budget Primitif de toutes les subventions en attente et propose un montant de 244 200 € au Chapitre 13.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE, 14 voix POUR et 1 Abstention, de reporter les Crédits au Budget Primitif d'un montant de 10 261.26 € au Chapitre 21, 16 016.64 € au chapitre 23 et d'un montant de 244 200 € au Chapitre 13.

EAU ET ASSAINISSEMENT**COMPTE ADMINISTRATIF 2014, BUDGET PRIMITIF 2015 et affectation de résultats :****Dépenses d'Exploitation :**

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Mandats émis 2014	Budget primitif 2015
011 Charges à caractère général	29 500.01	28 213.38	29 500.00
012 Charges du personnel	50 000.00	50 000.00	50 000.00
014 Atténuation de produits	18 154.22	18 154.00	19 000.00
65 Autres charges gestion courante	1600.00	797.08	1 000.00
66 Charges Financières	0.00	0.00	
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
023 Virement à la section d'investissement	112 306.39	0.00	155 934.47
Opération d'ordre entre section	59 197.73	14 122.50	14 122.50
TOTAL DES DEPENSES	270 758.35	111 286.96	269 556.97

Recettes d'Exploitation :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Titres émis 2014	Budget primitif 2015
70 Ventes de produits	117 850.00	117 577.13	118 650.00
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	0.00	196.05	200.00
042 Opérations d'ordre entre section	21 832.03	0.00	21 832.03
<i>Excédent d'exploitation reporté de 2013</i>	131 076.12	0.00	
<i>Affectation de l'excédent global d'exploitation de 2014</i>			128 874.94
TOTAL DES RECETTES	270 758.35	117 773.18	269 556.97

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Mandats émis 2014	Budget primitif 2015
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00	0.00	30 000.00
21 Immobilisations corporelles	100 000.00	24 477.71	100 000.00
23 Immobilisations en cours	30 000.00	0.00	30 000.00
16 Remboursement d'emprunt	0.00	0.00	0.00
040 Opération d'ordre entre section	21 832.03	0.00	21 832.03
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2013</i>	8 880.47		
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2014</i>			8 687.40
TOTAL DES DEPENSES	190 712.50	24 477.71	190 519.43

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2014 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2014 Titres émis 2014	Budget primitif 2015
10 Dotation fonds divers réserves	10 645.87	1 667.81	12 687.40
16 Emprunts et dettes assimilées	8 562.51	8 880.47	7 775.06
<i>Affectation de résultat au financement de l'investissement</i>	0.00	0.00	
021 Virement de la section de fonct.	112 306.39	0.00	155 934.47
Opérations d'ordre entre section	59 197.73	14 122.50	14 122.50
<i>Affectation excédent global d'investissement</i>			
TOTAL DES RECETTES	190 712.50	24 670.78	190 519.43

EAU ET ASSAINISSEMENT - Tarifs 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'article 13.11 de la loi n° 92.3 du 3.1.92 prescrivant les modalités de facturation de l'eau « dans le délai de 2 ans à compter de la publication de la présente loi, toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné à un service de distribution d'eau et pourra en outre comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement »

Le Conseil Municipal,

L'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour l'année 2015.

Les tarifs restent à : 1.30 Euro le m3 d'eau

1.05 Euro lem3 redevance pour l'assainissement

27.50 Euros le montant par abonné, calculé en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

DIT que viendront s'y ajouter les redevances des organismes publics.

PRECISE que ces tarifs pourraient être soumis à la T.V.A en vigueur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

LOTISSEMENT « LES OREADES »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2014 du Lotissement « LES OREADES », établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE à l'unanimité :

1 Déficit de fonctionnement de **87 623.15 €uros**
1 Déficit d'investissement de **3 474.81 €uros**

Camping Municipal – Tarifs 2015

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du terrain de camping municipal à partir du 1er avril 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

RAPPELLE les tarifs journaliers suivants du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 :

- **1 Emplacement (tente, caravane, hamac...) + voiture = 4 €** par nuitée et par personne de plus de 12 ans
- **1 Emplacement + camping-car = 6 €** par nuitée et par personne de plus de 12 ans
- Branchement électrique : **2.50 €**

Du 1er avril au 15 octobre 2014 :

- garage mort : **3 €**

Du 16 octobre 2014 au 31 mars 2015 :

- garage mort : **1 €**

CONSERVE le principe d'une tarification sur 6 mois, payable par mensualité, pour laquelle les usagers auront la faculté d'opter :

- forfait pour un couple **729 €** soit par mois **122 €**

- forfait pour personne seule **558 €** soit par mois **93 €**

CAUTION pour gens de passage **200 € ou pièce d'identité**

Stipulant que toute personne supplémentaire devra payer le tarif journalier, soit 4 €.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du **1er avril 2015**.

Les enfants de moins de 7 ans paient demi-tarif.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter un agent technique dans le cadre d'un Contrat Aidé.

Cet agent effectuera 24 heures hebdomadaires.

Cet agent effectuera l'entretien de locaux (école, mairie, camping) et la régie du camping municipal.

Le Conseil municipal,

Ouï cet exposé,

AUTORISE son Maire à recruter un agent technique en contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 24 heures pour un an.

PRECISE que son temps de travail sera annualisé.

AUTORISE son maire à procéder au recrutement,

AUTORISE son maire à signer le contrat à intervenir.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 6 400 € au CCAS.

Cette somme a été inscrite au Budget communal de l'exercice 2015, article 657362.

Après délibération, le Conseil Municipal
DECIDE à 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS le versement de la subvention de 6 400 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2015.

Les Crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours article 657362.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'éclairage public est interrompu la nuit depuis le 2 mars 2015 de 23 h 30 à 5 h 30.

Toujours dans un souci d'économie, Monsieur le Maire informe que le nombre de points lumineux sur la Commune est très important et après plusieurs visites sur place, entre les élus, Monsieur VIAL de l'entreprise Bouygues et Monsieur Daniel JOLY du SIEL, certains points lumineux ne sont plus nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la dépose de 106 points lumineux pour un montant de 5 508 € HT et la dépose des poteaux bétons le long de la RD6 et du câble d'éclairage public pour un montant de 1 836 € HT, soit un montant total de 7 344 € HT.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
VALIDE la dépose des points lumineux et des poteaux bétons pour un montant HT de 7 344 HT.
DIT que cette dépense est prévue au budget.

CLUNY : Modification des Représentants de la Commune auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « LA CLEF » (Culture Loisir Economie en Forez), représente la Commune de Sail Sous Couzan et participe aux différents travaux, échanges, réunions et rencontres de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.
Cette représentativité exclusive ne permet pas à l'Association citée ci-dessus de signer et voter au nom de la Commune.

Notre commune est représentée par Monsieur Pierre BERNARD et Monsieur Frédéric DURAND. Monsieur DURAND ne souhaite plus participer aux travaux de cette fédération. La CLEF propose au conseil municipal les candidatures de Monsieur et Madame DAUBLAIN.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE la candidature de Mme et M. DAUBLAIN

AUTORISE la CLEF à participer aux différents travaux, échanges, réunions et rencontre de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens afin de représenter la Commune de Sail sous Couzan sans délégation de signature ou de vote.

SOUTIEN AUX CENTRES HOSPITALIERS

Dans le cadre de la définition du contrat de modernisation de l'offre et des parcours de soin LOIRE SUD, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes a invité le comité stratégique à une réunion le vendredi 23 janvier 2015.

Lors de cette réunion, il a été effectué une restitution des travaux opérés par les différents groupes de réflexion sur différentes thématiques.

Il a été également proposé des orientations en vue de la négociation du contrat de modernisation.

Au vu des éléments proposés et des réflexions des différents groupes de travail, les élus représentants le territoire de la vallée du Gier et du Forez ont apporté les remarques suivantes :

- La présence des parlementaires du département n'a pas été actée comme l'avaient demandé les élus,
- Les restitutions des réflexions des groupes de travail même si elles sont légitimes d'un point de vue technique et professionnel n'apportent pas les informations d'organisations pratiques sur nos territoires, ne présentent pas les avantages et inconvénients de chacune d'elles et n'explicitent en aucune façon et concrètement les orientations.

Dans ces conditions, les élus ne peuvent se positionner en toute conscience pour valider ou non tel ou tel scénario, ne sachant aucunement comment seront garantis le maintien du service public, la bonne organisation du parcours de soins en direction des populations et l'offre médicale sur le territoire.

Aussi, les élus demandent à l'ARS de poursuivre les travaux du comité de pilotage en permettant une meilleure information aux membres du comité et proposent :

- La création d'un véritable comité d'élus composés de l'ensemble des représentants élus des populations des territoires concernés, y compris la présence des élus nationaux du département,
- La poursuite des discussions sur les scénarii proposés par les groupes réflexions,
- Une présentation complète et détaillée possible pour chacun des scénarii évoqués,

- Une discussion sur ces scénarii avec les personnels médicaux et administratifs des groupes de travail,
- L'ARS doit évoquer une réorganisation globale de l'offre de santé sur le Sud et Centre-Loire, en prenant en compte les établissements publics et les établissements privés de santé. Une réorganisation concentrée uniquement sur les établissements publics démontrerait une volonté de l'ARS d'affaiblir le secteur public au bénéfice du secteur privé.

La bonne compréhension des enjeux, des organisations possibles et la discussion avec l'ensemble des professionnels et élus impliqués dans ce projet pourront seuls permettre la poursuite d'un travail commun de qualité.

Nous réaffirmons notre vigilance la plus forte et complète qui soit afin que soit donné les garanties fortes et durables du maintien de service public, et que le projet de modernisation soit cohérent et respectueux d'un parfait accès aux soins pour l'ensemble de nos territoires.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

VALIDE son soutien aux centres hospitaliers par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

EGLISE ST ANDRE – TRAVAUX INTERIEURS

MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention attendue du Conseil Général concernant la deuxième tranche de travaux « Réfection des Façades » n'a toujours pas été perçue.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux intérieurs de l'église St André ont été prévus au budget communal 2015.

La Maîtrise d'œuvre des deux premières tranches de travaux a été réalisée par la SELARL D'ARCHITECTE FEASSON GAGNAL GOULOIS, à qui sera confiée la maîtrise d'œuvre de cette troisième tranche.

Monsieur GAGNAL a transmis une proposition de maîtrise d'œuvre concernant les travaux intérieurs de l'église d'un montant HT de 17 860.05 €, et la mission SPS d'un montant de 1 439.25 € HT, soit un montant total de 19 119.30 € HT.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite, pour l'instant, au contrat de maîtrise d'œuvre car la subvention du Conseil Général attendue pour la deuxième tranche des travaux des façades n'a pas encore été perçue, et aucune réponse favorable d'aide financière du Conseil général n'a été formulée concernant ces travaux intérieurs.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 17 mars 2015

Le Maire,
Ludovic BUISSON